



## Jour de repos et congés payés

Par **Lexie**, le **22/04/2019** à **00:21**

Bonjour,

Je ne travaille jamais le lundi. Je voulais savoir combien de jours de congés payés me seraient décomptés si je pose un mardi et un mercredi (sachant que le jeudi est férié)?

2 jours ou 3?

Même question si je pose un vendredi, je sais qu'il doit me décompter le samedi, mais doit-il aussi le lundi?

2 jours ou 3?

Convention collective : pharmacie d'officine

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **22/04/2019** à **07:15**

Bonjour,

Tout dépend si, selon votre entreprise ou votre convention collective, le décompte des jours se fait en "jours ouvrables" ou en "jours ouvrés". Interrogez les représentant du personnel si vous en avez sinon une délégation départementale du synducat de votre choix.

Par **P.M.**, le **22/04/2019** à **08:42**

Bonjour,

D'après votre exposé, il me paraît devoir comprendre que le décompte se fait en jours ouvrables, comme l'acquisition...

Le décompte dans ce cas commence le premier jour ouvré que vous auriez dû travailler pour se terminer le dernier jour ouvrable (sauf dimanche et jour férié chômé) avant la reprise...

Dans vos exemples si vous êtes en congés payés le mardi et le mercredi, que le jeudi est férié chômé et que vous reprenez le travail le vendredi, c'est deux jours qui doivent vous être décomptés, si vous êtes en congés payés le vendredi et que le samedi et le lundi sont vos jours de repos hebdomadaires en plus du dimanche, c'est 3 jours qui doivent vous être décomptés...

Par **Lexie**, le **22/04/2019** à **10:24**

Merci pour vos réponses.  
Cordialement